

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2008

Date de la convocation : 13/06/2008

Date de la publication : 23/06/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE- Nicole RIEUDEBAT -- Daniel RIVIERE- Jacques LABE - Nicole CASTELLA- Annie GUITTARD -Manuel ESPEJO – Jocelyne JOANDET – Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet) – Daniel LARREGOLA (pouvoir à Daniel Rivière)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal et de supprimer les postes vacants ci-après, compte tenu des créations de postes par le conseil municipal pour l'avancement de grade des agents.

Le Comité Technique Paritaire consulté, a émis un avis favorable dans sa réunion en date du 19 juin 2008.

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Vote : POUR 27 ABSTENTIONS : 2 (M. Lapalisse – Mme Mauhourat)

.../...

GRADES SUPPRIMES	Nombre de postes	MOTIF
Chef de Police Municipale à temps complet	1	Départ à la retraite de l'agent. Création d'un poste de Gardien de Police par délibération du conseil municipal du 23/02/2007
ATSEM 2 ^{ème} classe à temps complet	1	Création d'un poste d'ATSEM 1 ^{ère} classe pour avancement de grade de l'agent par délibération du conseil municipal du 14/04/2008
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe temps complet	2	Création de 2 postes d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe pour avancement de grade des agents Par délibération du conseil municipal du 14/04/2008
Contrôleur des travaux	1	Création d'un poste de contrôleur principal pour avancement de grade de l'agent par délibération du conseil municipal du 14/04/2008

P.C.C.
 Le Maire,

 Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2008

Date de la convocation : 13/06/2008

Date de la publication : 23/06/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE- Nicole RIEUDEBAT -- Daniel RIVIERE- Jacques LABE - Nicole CASTELLA- Annie GUITTARD -Manuel ESPEJO – Jocelyne JOANDET – Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet) – Daniel LARREGOLA (pouvoir à Daniel Rivière)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Journée de solidarité

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2008 – 351 du 16 avril 2008 modifie la loi 2004 – 626 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Le dispositif de la journée de solidarité n'est plus associé au Lundi de Pentecôte qui redevient un jour férié ordinaire.

Au sein de la fonction publique territoriale, la journée de solidarité doit être fixée par l'organe délibérant après avis du Comité Technique Paritaire dans les conditions suivantes :

- le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai,
- le travail d'un jour de réduction du temps de travail,
- toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 19 juin 2008,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote : Pour : 27

Abstentions : 2 (M. Lapalisse – Mme Mauhourat)

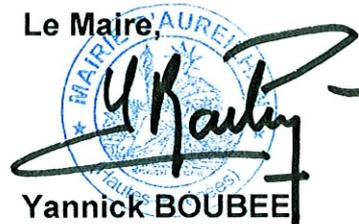
Détermine les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité ainsi :

- **pour le personnel administratif et police municipale** : travail de deux demi journées de réduction de temps de travail à hauteur de 7 heures pour le personnel à temps complet et au prorata du temps de travail pour le personnel à temps non complet.

- **Pour le personnel des services techniques** : travail de la journée de réduction de temps de travail du mois de novembre.
- **Pour le personnel affecté dans les écoles** (Educateurs Sportifs - ATSEM - Garderies-) **et les autres services communaux** (Culture - Restaurant scolaire- entretien bâtiments communaux- Transports Scolaires) : augmentation de la durée annuelle de travail de 7 heures pour le personnel à temps complet et au prorata du temps de travail pour le personnel à temps non complet.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBEE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2008

Date de la convocation : 13/06/2008

Date de la publication : 23/06/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE- Nicole RIEUDEBAT -- Daniel RIVIERE- Jacques LABE - Nicole CASTELLA- Annie GUITTARD -Manuel ESPEJO – Jocelyne JOANDET – Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet) – Daniel LARREGOLA (pouvoir à Daniel Rivière)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Tarifs du CLSH 3/6 ans

Monsieur le Maire propose d'étendre les tarifs du CLSH 6/12 ans au CLSH 3/6ans, fixés comme suit par le conseil municipal le 18/10/2007 pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008.

Désignation	Tarifs pour les enfants d'Aureilhan 2007/2008	Tarifs pour les enfants de l'extérieur 2007/2008
½ journée sans repas	4.90 €	6.70 €
½ journée avec repas	8.50 €	10.40€
Journée	6.70 €	10.30 €
Journée avec repas	10.30 €	14.00 €

Forfait sorties extérieures pour les mercredis : 10.30 €

Barème pour l'aide aux familles des enfants inscrits au C.L.S.H. d'Aureilhan et uniquement pour les familles d'Aureilhan.

Etablissement du quotient familial : $QF = R/N$

R = ensemble des revenus : salaires, allocations ASSEDIC, RMI, pensions, allocations familiales.

N = nombre de personnes au foyer.

Tarifs payés par les familles

Quotient familial	½ journée sans repas 4.90 €	½ journée Avec repas 8.50 €	Journée sans repas 6.70 €	Journée avec repas 10.30 €
Inférieur à 300 €	3.25 €	5.60 €	4.70 €	7.10 €
Inclus entre 300 € et 400 €	4.15 €	7.15 €	5.65 €	8.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs et les aides ci-dessus pour le CLSH 3/6 ans.

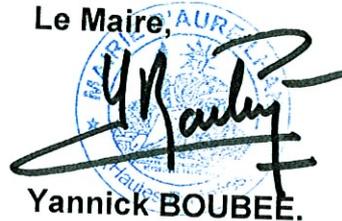
Vote : Pour : 27

Abstentions : 2

(M.Lapalisse-Mme Mauhourat)

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2008

Date de la convocation : 13/06/2008

Date de la publication : 23/06/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE- Nicole RIEUDEBAT — Daniel RIVIERE- Jacques LABE - Nicole CASTELLA- Annie GUITTARD -Manuel ESPEJO – Jocelyne JOANDET – Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet) – Daniel LARREGOLA (pouvoir à Daniel Rivière)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Remboursement des frais de formation et de déplacement des élus

Monsieur le Maire expose que :

- la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par les articles L 2123-12 à 16 et R 2123-12 à 22 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.
- Les élus peuvent être amenés à participer à des réunions de travail à l'extérieur du département. Tout déplacement d'élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions fait l'objet d'un ordre de mission préalable (article L 2123-18, R 2123.22 et R 2123.22-2 du code général des collectivités territoriales).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1- accepte la prise en charge de la formation des élus qui se fera selon les principes suivants :
 - o agrément des organismes de formation.
 - o dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation.
 - o liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses (frais de déplacement, de séjour et d'enseignement).
- 2- Décide que les frais de séjour ou frais de mission feront l'objet d'un remboursement forfaitaire dans la limite des indemnités allouées prévues par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006. Le montant de l'indemnité journalière (75,25 €) comprend l'indemnité de nuitée (60 €) ainsi que l'indemnité de repas (15,25 €).

- 3- Décide que les frais de transport qu'ils engagent à l'occasion de déplacement hors du département pour prendre part à des réunions (colloques, congrès des Maires, réunions dans lesquelles ils représentent la collectivité...) ou à des formations seront indemnisés sur la base du tarif de transport SNCF de 2^{ème} classe.

- 4- Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

P.C.C.
Le Maire,


Yannick BOUBEE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2008

Date de la convocation : 13/06/2008

Date de la publication : 23/06/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE- Nicole RIEUDEBAT — Daniel RIVIERE- Jacques LABE - Nicole CASTELLA- Annie GUITTARD -Manuel ESPEJO – Jocelyne JOANDET – Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet) – Daniel LARREGOLA (pouvoir à Daniel Rivière)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Tarifs d'occupation du domaine public pour les activités commerciales

Le Conseil Municipal,

Pour 25 Abstentions 4 (MM. Lacabanne- Boyrie – Mmes Aguado- Mazoué)

- fixe à compter du 1^{er} juillet 2008 un droit d'occupation du domaine public pour les activités commerciales d'un montant de 1 € / m2 / mois.

P.C.C.
Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2008

Date de la convocation : 13/06/2008

Date de la publication : 23/06/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE- Nicole RIEUDEBAT -- Daniel RIVIERE- Jacques LABE - Nicole CASTELLA- Annie GUITTARD -Manuel ESPEJO – Jocelyne JOANDET – Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet) – Daniel LARREGOLA (pouvoir à Daniel Rivière)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Classement dans le domaine public des voies et espaces communs de lotissements

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les Associations Syndicales des lotissements :

- « Jean-Jacques Rousseau » (rue Georges Ledormeur)
- « Louro » (rue Albert Camus)
- « Montagna » (rue de la Fraternité)
- l'Office Public de l'Habitat 65 pour le lotissement « Jean-François Millet »

ont sollicité l'incorporation dans le domaine public des voies et espaces communs de ces lotissements.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à prescrire par arrêté l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public communal des voies et espaces communs privés de ces lotissements.

P.C.C.
Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2008

Date de la convocation : 13/06/2008

Date de la publication : 23/06/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE- Nicole RIEUDEBAT -- Daniel RIVIERE- Jacques LABE - Nicole CASTELLA- Annie GUITTARD -Manuel ESPEJO – Jocelyne JOANDET – Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet) – Daniel LARREGOLA (pouvoir à Daniel Rivière)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**Acquisition de la parcelle de terrain appartenant aux consorts
DARIES pour l'extension du cimetière**

Dans le cadre de l'aménagement du cimetière Montagna, Monsieur le Maire propose que la commune achète le terrain cadastré section AC n° 487 d'une contenance de 3757 m2 appartenant aux consorts DARIES pour un montant de 48 841 euros, soit 13 € le m2 correspondant à l'estimation des domaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir le terrain cadastré section AC n° 487 de 3757 m2 aux consorts DARIES pour un montant de 48 841 euros. Les crédits sont prévus à l'opération 102 « acquisitions » du budget 2008.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et les pièces s'y rapportant.

P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBEE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2008

Date de la convocation : 13/06/2008

Date de la publication : 23/06/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE- Nicole RIEUDEBAT – Daniel RIVIERE- Jacques LABE - Nicole CASTELLA- Annie GUITTARD -Manuel ESPEJO – Jocelyne JOANDET – Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet) – Daniel LARREGOLA (pouvoir à Daniel Rivière)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Indemnité stagiaire étudiant

Monsieur le Maire propose que la Commune ait la possibilité de verser une gratification de 35 euros par semaine aux stagiaires accueillis en mairie dans le cadre de séquences éducatives en entreprise ou préparatoires à l'obtention d'un diplôme (CAP, BP, BAC, BTS...) dans la mesure où la convention signée avec l'établissement d'enseignement ne prévoit pas de rémunération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Pour : 27

abstentions : 2 (M. Lapalisse- Mme Mauhourat)

- **accorde une gratification de 35 € par semaine aux élèves réalisant un stage dans les services de la commune (2 semaines minimum).**

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2008

Date de la convocation : 13/06/2008

Date de la publication : 23/06/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE- Nicole RIEUDEBAT -- Daniel RIVIERE- Jacques LABE - Nicole CASTELLA- Annie GUITTARD -Manuel ESPEJO – Jocelyne JOANDET – Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUE – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet) – Daniel LARREGOLA (pouvoir à Daniel Rivière)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Subvention au B.A.L.S.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de verser une subvention exceptionnelle au B.A.L.S. d'un montant de 200 euros pour l'organisation de leur soirée de gala pour le vingtième anniversaire du B.A.L.S. organisée le 14 juin 2008.

- d'approuver la délibération modificative de crédit n° 1 ci-après :

Dépenses de fonctionnement	montant
Article 022- dépenses imprévues	- 200 €
Article 65748- subventions associations	+ 200 €

P.C.C.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2008

Date de la convocation : 13/06/2008

Date de la publication : 23/06/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE- Nicole RIEUDEBAT -- Jacques LABE - Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO – Jocelyne JOANDET – Maryse PAYSSE- Patrick LASCOUMETTES -Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir à Simone Gasquet) – Daniel RIVIERE (pouvoir à Manuel Espejo) – Annie GUITTARD (pouvoir à Nicole CASTELLA).

Absent : Daniel LARREGOLA

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

Programme opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre 2007/2013 – Projet REHABITAT : demande de subvention FEDER

Dans le cadre du Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne – France – Andorre (POCTEFA), la commune d'Aureilhan a été contactée par la Société Municipale de Réhabilitation Urbaine de Saragosse pour participer au projet REHABITAT.

Trois partenaires espagnols sont intéressés :

- Société Municipale de Réhabilitation Urbaine de Saragosse (Chef de File),
- ADIGSA (Barcelone),
- OAL (Bilbao).

La Ville de TOULOUSE, Haute Garonne et la Ville d'AUREILHAN, Hautes Pyrénées se positionnent en qualité de partenaires français.

Ce projet concerne :

- la mise en place d'une méthodologie d'action dans la revitalisation urbaine,
- la création d'un réseau de connaissance et la mise en commun des professionnels,
- le développement d'un plan d'entretien et de gestion des espaces communs.

Pour la commune d'Aureilhan, le programme suivant sera présenté :

- Prise en compte des difficultés de socialisation dans les quartiers du Sud-Est d'AUREILHAN.
- Mesures d'accompagnement programmées sur ce secteur.
- Mesures d'accompagnement programmées sur le reste de la cité indispensable à la mixité sociale recherchée.

Le coût de ce programme est estimé à 616 650 euros. Une aide du FEDER est sollicitée à hauteur de 65%, soit 400 822 €. Les 35% restants seront financés par la Commune.

Le Conseil Municipal,

Vote : POUR : 26 - Contre : 0 - Abstentions : 2 (M. Lapalisse et Mme Mauhourat)

Article 1 :- approuve le programme REHABITAT dans le cadre de POCTEFA.

Article 2 :- approuve le plan de financement ci-dessous, pour un montant de 616 650 € et sollicite une subvention du FEDER à hauteur de 65% soit 400 822 €.

Article 3 : - autorise le Maire, à signer la convention de partenariat et tous autres documents relatifs au projet REHABITAT.

Plan de financement

Descriptif	Montant hors taxes
Prestations de services (bureaux d'études, maîtrise d'œuvre...)	243 750 €
Travaux de réhabilitation d'espaces publics	100 000 €
Moyens humains internes	79 950 €
Moyens humains recrutés spécifiquement pour le projet	110 400 €
Consommables	1 000 €
Biens d'équipement	10 000 €
Missions, déplacements, hébergement...	30 550 €
Formation	9 800 €
Communication	31 200 €
Total hors taxes	616 650 €
Financement	
Subvention FEDER 65 %	400 822 €
Commune : fonds propres et emprunt 35 %	215 828 €
Total	616 650 €

P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBEE.